

Votre CA en bref

Bulletin d'info du Conseil d'administration

Séance ordinaire du 26 octobre 2021

CORRECTION AU CALENDRIER SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2022-2023

Le Conseil d'administration a corrigé¹ le *Calendrier scolaire du préscolaire, du primaire et du secondaire pour l'année 2022-2023* ayant été établi lors de la séance ordinaire du 15 décembre 2020, afin de le rendre conforme aux lois et règlements en vigueur.

Afin de respecter les 180 jours de classe prévue par le *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, le congé de la St-Jean-Baptiste a été déplacé au vendredi 23 juin, le dernier jour de classe étant le jeudi 22 juin.

Finalement, afin de respecter les 200 jours prévus au calendrier de travail, les trois (3) journées pédagogiques se dérouleraient les 26, 27 et 28 juin 2023.

Cette correction au calendrier a été faite à la suite d'un retour de consultation favorable des instances suivantes :

- a) Les Syndicats;
- b) Le Comité consultatif de gestion.

LANCEMENT DE CONSULTATION – PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES ET DÉSINSTITUTIONALISATION DE L'ÉCOLE SAINT-MICHEL

Le Conseil d'administration a lancé² en consultation, auprès des instances suivantes, le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et prévisions de clientèle* :

- a) Le Comité de parents;
- b) La Ville de Québec;
- c) La Ville de L'Ancienne-Lorette;
- d) La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Le Conseil d'administration a lancé en consultation, auprès des instances suivantes, le projet de désinstitutionnalisation de l'École Saint-Michel :

- a) Le Comité de parents;
- b) Le Conseil d'établissement de l'École Saint-Michel.

Le Conseil d'administration procèdera également à une consultation publique virtuelle le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 19 h par le biais de la plateforme Teams.

Le Conseil d'administration a déterminé que la période de consultation s'échelonne du 27 octobre 2021 au 23 décembre 2021, aux fins d'une adoption du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et prévisions de clientèle* lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 25 janvier 2022.

Finalement, le Conseil d'administration a déterminé que la période de consultation s'échelonne du 27 octobre 2021 au 23 décembre 2021, aux fins d'une adoption du projet de désinstitutionnalisation de l'École Saint-Michel, de la modification et de la création des actes d'établissements lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 25 janvier 2022 pour une application dès l'année scolaire 2022-2023.

COMITÉS DE SÉLECTION – CHOIX DES PROFESSIONNELS DES TROIS AGRANDISSEMENTS

Le Conseil d'administration a retenu³, sur recommandations des Comités de sélection, les firmes ayant obtenu le meilleur pointage dans chacune des disciplines, en vue des agrandissements de trois (3) écoles primaires : Saint-Yves, Saint-Louis-de-France I et Campanile :

- a) En architecture, la firme ABCP-DMG (en consortium);
- b) En ingénierie électromécanique, la firme Génécór;
- c) En ingénierie de structure civil, la firme CIMA +.

Le Conseil d'administration a autorisé le directeur général à signer les contrats de service avec les firmes retenues.

PROJETS D'AGRANDISSEMENTS ET LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE

Le Conseil d'administration a donné son appui aux projets d'agrandissements de l'école primaire Des Cœurs-Vaillants et de l'école secondaire De Rochebelle en plus de la construction d'une école primaire dans le secteur Chaudière pour le Centre de services scolaire des Découvreurs.

Ainsi, le Conseil d'administration a autorisé le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs à signer la lettre d'appui requise pour la finalisation du dossier auprès du ministère de l'Éducation du Québec.

PROJET DE RÈGLEMENT – RENSEIGNEMENTS QUE DOIT CONTENIR LE RAPPORT ANNUEL D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE OU D'UN CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le Conseil d'administration a pris connaissance⁴ du projet de *Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaire ou d'un conseil d'établissement*, celui-ci devant être sanctionné au courant de l'automne 2021.

HUIS CLOS

Trois (3) dossiers ont été discutés à huis clos.

DOSSIER CAP IDÉAL – ENTENTE DE RÈGLEMENT HORS COUR

Les membres du Conseil d'administration ont pris acte que le président du Conseil d'administration a procédé à la signature de l'entente hors cour dans le dossier Cap Idéal, et ce, à l'entière satisfaction de ces derniers.

Les membres du Conseil d'administration ont également pris acte que ce dossier litigieux est réglé par le biais d'une entente de règlement hors cour et que ladite entente de règlement hors cour dont l'entièreté de son contenu est également confidentielle.

Prochaine séance du Conseil d'administration : 23 novembre 2021

Pour nous joindre : 418 656-2121, poste 4241 ou secgen@csdecou.qc.ca

M^e Mélanie Charest, secrétaire générale
Directrice du Service du secrétariat général et des communications

¹ *Loi sur l'instruction publique*, RLRQ c. I-13.3, articles 193, 238, 447; *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*, RLRQ c. I-13.3, r.8, articles 16, 17, 18, 18.1, 18.2, 19.

² *Loi sur l'instruction publique*, RLRQ c. I-13.3, articles 39, 40, 93, 101, 193, 211, 266.

³ *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*, articles 14.10.

⁴ Bid, note 2, article 457.6